

Commune de DIEMOZ

Compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2014

L'an 2014 le vingt-deux mai, le conseil municipal de la commune de Diémoz dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian REY, Maire.

Date de convocation : 16 mai 2014

Secrétaire de séance : VIGNAT Ingrid

Étaient présents et ont pris part au vote : REY Christian, TOUCHANT Muriel, SAYER Yvan, GALLON Philippe, MAGNARD Corinne, ODET Guy, MUCCIARELLI Laurence, PARRAIN Gilbert, CHAPUIS Jacqueline, MOSA Denise, DELORME Jacques, JULLIEN Bernard, ROZIER Franck, NEPLE Alain, NAVARRO Isabelle, VIDAL Anne-Marie, VIGNAT Ingrid, ROHEL Jean Paul, HOUDEAU Annick, VIVIER Philippe, SAUGEY Catherine

Excusé : BUISSON Alain

Procuration : de PETIET Andrée à MAGNARD Corinne

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la commission scolaire un point est ajouté à l'ordre du jour : Réforme des rythmes scolaires.

1/ Modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné

Catherine SAUGEY et Jean Paul ROHEL précisent qu'ils souhaiteraient avoir les documents relatifs à l'ordre du jour avant les réunions du conseil municipal. Christian REY rappelle que ce n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3500 habitants.

Après différents échanges scabreux Jean Paul ROHEL s'excuse auprès de Monsieur le Maire. Les documents seront remis à chaque membre du conseil municipal en début de séance.

➤ Par délibération en date du 17 avril 2014, notifiée à la commune le 26 avril 2014, le conseil communautaire a fixé la composition du bureau communautaire à 1 président et 9 vice-présidents, et a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné correspondante.

Vu le CGCT et notamment ses articles L 5211-10 et L 5211-20,

Vu la notification de la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, en date du 17 avril 2014, relative à la composition du bureau communautaire et à la modification des statuts de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné,

Vu le projet de modification des statuts communautaires notifié par la CCCND,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la composition du bureau communautaire fixée par le conseil communautaire le 17 avril 2014 et la modification des statuts communautaires correspondante proposée par la CCCND,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

➤ Un exemplaire des statuts de la CCCND sera transmis à chaque conseiller municipal.

2/ Mise en place des commissions communautaires

Monsieur le Maire précise que la CCCND a constitué 11 commissions thématiques avec possibilité pour les conseillers municipaux non conseillers communautaires de participer à ces commissions. Les commissions « communication » et « finances – fiscalité » ayant été instituées dans un second temps par la CCCND, la proposition de membres sera faite lors du prochain conseil municipal. Monsieur le Maire liste les 11 commissions thématiques ainsi que les noms de chaque président :

Commissions	Présidents
Communication	René PORRETTA
Finances – Fiscalité	René PORRETTA
Mutualisation des moyens	Patrick FARAULT
Bâtiments – Equipements - Travaux	Camille LASSALLE
Aménagement des espaces	Nathalie BESSON
Economie locale – Transports	André QUEMIN
Habitat – Logement	Bernard COCHARD
Petite enfance – Enfance – Jeunesse	Murielle MUSTI
Solidarité	Daniel ANGONIN
Culture et patrimoine	Catherine SAUGEY
Environnement – Cadre de vie	Bernard CRESSENT

➤ Proposition pour la commune de Diémoz

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)	Christian REY Yvan SAYER
Mutualisation des moyens	Muriel TOUCHANT Gilbert PARRAIN Jean Paul ROHEL
Bâtiments – Equipements - Travaux	Guy ODET Alain NEPLE Anne Marie VIDAL
Aménagement des espaces	Christian REY Guy ODET Bernard JULLIEN
Economie locale – Transports	Muriel TOUCHANT Yvan SAYER Ingrid VIGNAT
Habitat – Logement	Alain NEPLE Denise MOSA Jacques DELORME
Petite enfance – Enfance – Jeunesse	Laurence MUCCIARELLI Isabelle NAVARRO Ingrid VIGNAT
Solidarité	Corinne MAGNARD Anne Marie VIDAL Franck ROZIER
Culture et patrimoine	Isabelle NAVARRO Franck ROZIER Philippe VIVIER
Environnement – Cadre de vie	Philippe GALLON Andrée PETIET Annick HOUDEAU

Commission des impôts	<u>Titulaires</u> -BUISSON Alain -GALLON Philippe -Personne non domiciliée dans le périmètre de la CCCND : ? <u>Suppléants</u> -VIVIER Philippe - -Personne non domiciliée dans le périmètre de la CCCND : ?
-----------------------	---

3/ Désignation des délégués au sein des syndicats intercommunaux

➤ Syndicat intercommunal des Pervenches et Syndicat Rivières des 4 Vallées

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2014 les délégués des différents syndicats intercommunaux ont été désignés. Il convient de nommer des délégués supplémentaires pour le syndicat intercommunal des Pervenches et le syndicat Rivières des 4 Vallées :

Syndicat intercommunal des Pervenches : Franck ROZIER Suppléant

Syndicat Rivières des 4 Vallées : Alain BUISSON Titulaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la désignation des délégués supplémentaires pour le syndicat intercommunal des pervenches et le syndicat Rivières des 4 Vallées.

➤ Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par Monsieur le Préfet précisant que chaque conseil municipal a la possibilité de désigner en son sein un correspondant défense.

Le correspondant est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires territoriales, et en particulier du délégué militaire départemental.

Monsieur le Maire propose de désigner Muriel TOUCHANT en qualité de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Muriel TOUCHANT délégué en charge des questions de défenses pour la commune de Diémoz.

➤ Commission communale des impôts directs locaux

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs.

Cette commission est composée du maire, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Le conseil municipal doit proposer une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Avis favorable du conseil municipal sur la proposition de noms faite par Monsieur le Maire.

4/ Délibération personnel de remplacement

➤ Recours au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Isère

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 25,

Considérant que le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service de remplacement permettant de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou pallier à des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais.

Considérant que le centre de gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire de 10% sur la totalité des sommes engagées correspondant aux frais de gestion.

Considérant que la commune de Diémoz doit dans certains cas faire face rapidement :

-A des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autre citées dans l'article 3 alinéa 1^{er} de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

-A des besoins spécifiques (article 3 alinéa 2 de la même loi)

Considérant que la commune de Diémoz n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de recourir au service de remplacement du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire afin de respecter le maintien du service public,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour le compte de la commune les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel au service remplacement du centre de gestion de l'Isère , ainsi que toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➤ Recours à du personnel non titulaire

Monsieur le Maire rappelle que la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, permet aux collectivités de recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier ou occasionnel.

A ce titre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le recrutement en tant que besoin d'agents non titulaires pour face à un besoin occasionnel ou saisonnier,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces recrutements.

5/ Versement d'une subvention au conseil des enfants

➤ Acquisition d'un tableau pour le conseil des enfants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des activités du conseil des enfants ces derniers ont choisi un tableau réalisé par Mme MATTRET Nicole peintre diémois, pour la décoration du restaurant scolaire. Le coût d'acquisition du tableau représentant un phare s'élève à 250 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir le tableau choisi par le conseil des enfants et réalisé par Mme MATTRET Nicole pour un montant de 250 € afin de l'installer dans le restaurant scolaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le paiement correspondant.

➤ Subvention au titre de l'action « Jardiner autrement »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association « Pour le respect de l'homme et de la nature - Ordre du Romarin » qui a participé à l'action « Jardiner autrement » en faveur des élèves de l'école maternelle de Diémoz. Cette action permet aux enfants de s'initier au jardinage sur le site de la Maison de la Nature.

Le conseil municipal avec 2 abstentions : Catherine SAUGEY, Jean Paul ROHEL, APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association « Pour le respect de l'homme et de la nature - Ordre du Romarin » au titre de l'action « jardiner autrement », AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le paiement correspondant.

La prochaine action aura lieu le 20 juin prochain.

6/ Questions diverses

➤ **Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions ont été organisées avec la commission scolaire, les enseignants et les parents d'élèves, maternelle et élémentaire, concernant l'organisation de la réforme des rythmes scolaires.

La commune de Diémoz avait décalé l'application de cette réforme à la rentrée 2014 / 2015 et plusieurs interventions ont été effectuées auprès de l'Association des Maires de France et de l'Inspection académique afin d'insister sur les difficultés d'application de cette loi.

Le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 vient assouplir la réglementation en permettant de regrouper sur une demi-journée l'organisation d'activités périscolaires.

Après concertation entre tous les interlocuteurs, la commune de Diémoz sollicite l'inspection académique pour l'organisation des activités périscolaires le jeudi après-midi avec également un fonctionnement du restaurant scolaire le mercredi à midi jusqu'à 13h30.

Une information individuelle sera transmise aux parents après validation par le rectorat. Monsieur le Maire tient à remercier les différents acteurs de cette réforme pour le travail effectué.

➤ Les différentes commissions communales ont été mises en place : information, sports, animations commerciales, travaux.

Animations commerciales : le bureau du GICC (groupement d'intérêt commercial communal) a été reconduit. Davy LOCATELLI Président, Yvan SAYER Vice-président, Denise MOSA secrétaire.

Fête des commerçants le 20 juin prochain.

Réunion de la commission travaux le 13 juin à 11h.

➤ L'Assemblée générale du Jumelage a reconduit le bureau en place sauf le trésorier adjoint, poste occupé par Mme Maryline VIRETON.

➤ Journée européennes du patrimoine les 20 et 21 septembre 2014.

➤ Musique : Assemblée générale et auditions le 29 juin prochain

➤ Elections européennes : Scrutin ouvert de 8h à 18h.

➤ Carrefour Contact : L'ouverture du centre commercial Carrefour Contact a eu lieu le 14 mai dernier. Cette implantation permet également l'installation d'un nouveau commerce avec une opticienne « Optique clin d'œil » et l'installation de la pharmacie Diémoise qui a pu s'agrandir.

La commune doit réaliser différents travaux de voirie et de marquage au sol.

Une station-service est également en activité.

Monsieur le Maire précise que l'implantation de ce centre commercial est le résultat d'un travail de longue haleine, qui a débuté en 2005.

➤ Christian REY est membre de la Commission d'élus DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) en qualité de représentant des communes de – de 20 000 habitants éligibles.

➤ Corinne MAGNARD précise que l'assemblée générale du Comice Agricole des 3 cantons a eu lieu et elle remercie le président du stock car ainsi que les établissements Meillands Richardier pour leurs participations.

Le prochain comice agricole aura lieu en septembre 2015 sur la commune de St Pierre de Chandieu.

➤ Le CLSH (centre de loisirs sans hébergement) aura lieu du 7 juillet au 1^{er} août 2014 sur le thème « 20 000 mondes ». Réunion d'information organisée par familles rurales le 26 mai à 19h30 salle des jeunes.

➤ Diè'm'en Scène 2014

Le 23 mai « Les Balladins de Péranche » présentent la pièce de théâtre « la Soupière » à la salle intergénérationnelle à 20h30.

Le 13 juin documentaire Peuples et images sur la Bavière la salle intergénérationnelle à 20h30.